

Lettre d'informations – Octobre 2022
INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

A la Une !

Comme chaque année depuis sa création, INSTITUT SCIENTIS est [sponsor du Congrès Biocides](#)

Prenez rendez-vous pour échanger à Lyon en présentiel ou à distance
Les mercredi 19 & Jeudi 20 octobre 2022

[Nous contacter](#)

Nouveaux webinaires accessibles en replay

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents-désinfectants](#)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez vos bases avant le Congrès Biocides](#)

Prochain webinaire

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#)

Mardi 08 novembre à 10h (durée 1h)

Prochaine formation

[Allégations-Réglementation & Tests](#)

Mardi 15 novembre 2022 à 9h30 (durée 3h30)

Cosmétiques

Actualité cosmétique

Allergènes

Le projet de réglementation visant à imposer l'étiquetage obligatoire de nouveaux allergènes de parfumerie a été publié.

[Draft Commission Regulation \(EU\) amending Regulation \(EC\) No 1223/2009 of the European Parliament and of the Council as regards labelling of fragrance allergens in cosmetic products.](#)

Colorants capillaires

La Commission européenne a demandé au SCCS (Scientific Committee on Consumer Safety) de mener l'évaluation de la sécurité de l'Hydroxypropyl p-phenylenediamine et son sel dichlorhydrate, ingrédient introduit dans les colorations capillaires.

[Request for a scientific opinion on hair dye Hydroxypropyl p-phenylenediamine and its dihydrochloride salt \(A165\) \(CAS/EC No. 73793-79-0/827-723-1 and 1928659-47-5/-\). Submission II 0\).](#)

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée.

Biocides-Mélanges dangereux

Iode et PVP

Le comité des produits biocides (BPC) de l'ECHA a conclu que l'iode et la polyvidone iodée (PVP) ne devraient, en principe, pas être autorisés dans l'Union Européenne car ces substances répondent aux critères de perturbation endocrinienne.

La Commission européenne a indiqué que les prochaines étapes pourraient inclure une analyse des alternatives à l'iode et à la PVP-iodée et/ou une évaluation des risques liés à leur utilisation biocide.

Avis aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval de produits chimiques concernant la fermeture du portail national « Déclaration-Synapse »

Le portail « Déclaration-Synapse », géré par l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) sera fermé à partir du 1^{er} janvier 2023. A partir de cette date, il ne sera donc plus possible pour les fabricants, importateurs et utilisateurs en aval de produits chimiques de déclarer leurs compositions via ce portail français. Les déclarations devront obligatoirement être réalisées via le portail de déclaration centralisé européen PCN (Poison centers notification portal), géré par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Le portail « Déclaration-Synapse » restera accessible, en consultation uniquement, jusqu'au 30 juin 2023 pour les déclarants qui auront un certificat valide.

Les industriels ayant déjà réalisé une déclaration conforme aux exigences de l'annexe VIII du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges (dit règlement CLP) via le portail national « Déclaration-Synapse » n'auront pas besoin, à partir du 1^{er} janvier 2025, de refaire une déclaration via le portail PCN, pour les produits mis sur le marché français.

Une nouvelle déclaration via le PCN sera à réaliser seulement si une mise à jour des informations est nécessaire conformément aux dispositions prévues à l'annexe VIII du règlement CLP.

[Contactez-nous](#) pour effectuer les **notifications aux centres antipoison (PCN)** de vos produits.

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclarations synapse-simmbad-PCN – Formations- Assistance réglementaire et normative

Toxicologie

[A weight of evidence review of the genotoxicity of titanium dioxide \(TiO₂\)](#)

Une évaluation complète du poids de la preuve (WoE) de la génotoxicité du dioxyde de titane sur la base des données disponibles a été réalisée.

Les preuves existantes ne soutiennent pas un mécanisme direct d'altération de l'ADN pour le dioxyde de titane (nano et autres formes).

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles/ Analyse de risque des impuretés/Elaboration des bases de données toxicologiques/Recherches et sélections de VTR / Marges de sécurité – Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC/ Analyse de risque des allergènes- Approche QRA2 /Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée- populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques)/ Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

Croissance des microorganismes

Partie 1 : les facteurs nutritifs

Des facteurs nutritifs et environnementaux sont indispensables au bon développement des microorganismes. Sont présentés ici les facteurs nutritifs.

Conditions favorables		Bactérie	Levure	Moisissure
Facteurs nutritifs	Source d'énergie	utilisation de composés organiques comme le glucose par oxydation pour produire l'énergie nécessaire à son maintien en vie		utilisation des sucres pour la synthèse de ses composés organiques
	Carbone	CO ₂ et sucres utilisés pour la synthèse de métabolites essentiels		amidon, cellulose pour la synthèse de métabolites essentiels
	Azote	azote atmosphérique ou incorporation de composés azotés pour la synthèse des protéines		acides aminés pour la synthèse des protéines
	Minéraux	soufre et phosphore (génom, protéines, ATP), sodium, magnésium, potassium et chlore (équilibre physico-chimique)		potassium, magnésium et phosphore en faibles quantités

Webinaire accessible en replay

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#)

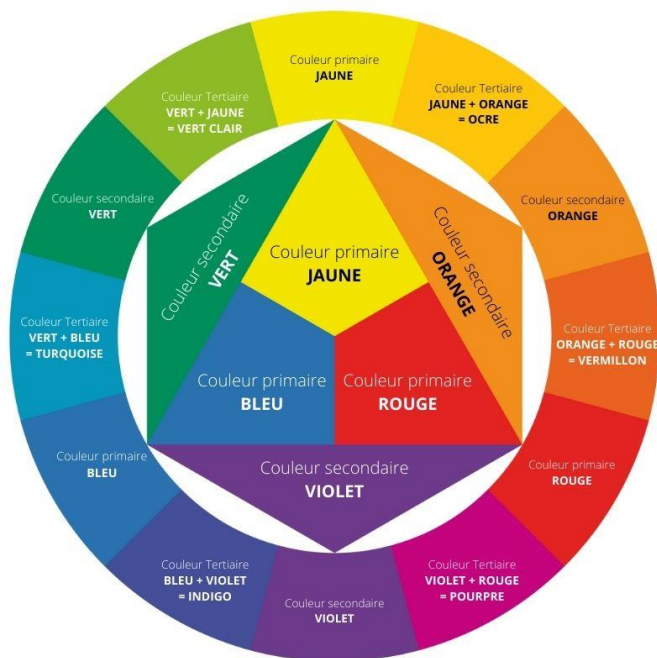
Gestion de projets microbiologiques/Stratégie de tests/ Formations /Veille normative

Maquillage & théorie des couleurs

Partie 2 : Le mélange des couleurs

Il est très rare d'obtenir la couleur souhaitée pour un produit cosmétique à partir d'un seul colorant. Pour cette raison, il est nécessaire de savoir mélanger parfaitement les différents colorants à disposition pour obtenir la teinte recherchée. Heureusement, il est possible de prévoir le résultat du mélange entre deux couleurs à l'aide d'une roue chromatique. Il s'agit d'un nuancier montrant les relations entre les couleurs :

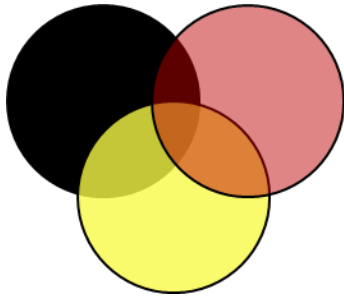
- Création des couleurs secondaires à partir des couleurs primaires
- Obtention des couleurs tertiaires à partir de deux teintes adjacentes. Il s'agit toujours d'un mélange d'une couleur primaire avec une secondaire.
- Notion de couleurs analogues : valeurs proches sur le cercle chromatique qui présentent une harmonie entre-elles
- Couleurs complémentaires : couleurs contrastant le plus fortement possible. Elles sont situées à l'opposé sur la roue chromatique (vert et rouge par exemple)



- Mélange d'oxydes de fer

Pour obtenir les différentes couleurs de peaux, il faut mélanger les trois oxydes de fer (jaune, rouge et noir) en différentes proportions pour obtenir les nuances de marron/beige souhaités.

Il est également important de prendre en considération la quantité plus ou moins importante de dioxyde de titane ou d'oxyde de zinc introduite pour obtenir la couvrance car elle influencera l'intensité de la couleur finale.

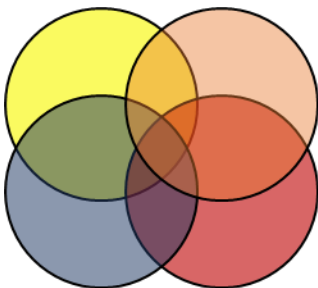


Mélange	Couleur obtenue
Noir + jaune	Olive ou cendrée
Noir + rouge	Violacée
Jaune + rouge	Orangée
Noir + rouge + jaune	Marron

Ce type d'illustrations permet notamment de rectifier une couleur non satisfaisante en ajoutant la couleur située en face sur la roue. Par exemple, un fond de teint trop violacé prendra un ton marron en rajoutant de l'oxyde de fer jaune.

- Mélange de colorants organiques

Les colorants organiques permettent d'obtenir des couleurs plus variées que les oxydes de fer parce qu'il existe une plus grande variété de couleurs mais aussi grâce à leur effet de transparence. Lorsque l'on travaille avec des colorants organiques, il est préférable de fabriquer à l'avance une roue chromatique contenant les différents colorants utilisés et incluant au centre la couleur finale souhaitée (voir exemple ci-dessous avec quatre couleurs initiales).



Mélange	Couleur obtenue
Jaune vif + jaune orangé	Abricot
Jaune vif + jaune orangé + rouge	Orange
Jaune orangé + rouge	Pêche
Jaune orangé + rouge + bleu	Rouge-marron
Rouge + bleu	Violet
Rouge + bleu + jaune vif	Violet-marron
Bleu + jaune vif	Vert
Bleu + jaune vif + jaune orangé	Vert-marron
Jaune vif + jaune/orangé + rouge + bleu	Marron (bronzage)

Création de formules innovantes et exclusives/Optimisation de formules existantes/Stabilité et compatibilités contenant-contenu/Formations

Environnement

[Encadrement des allégations environnementales et information du consommateur sur les produits](#)

Afin de fournir au consommateur une information plus claire, plus compréhensible et plus sincère sur les « qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets » (Q&C), l'article 13 I de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (AGEC) prévoit d'harmoniser, d'encadrer et de préciser, sur le fond et sur la manière de les présenter, un certain nombre d'allégations environnementales.

Assistance et conseil Allégations Environnementales- Loi Agec-Info-Tri

Formations & Webinaires (Règlementation-Formulation-Microbiologie-Virologie/Cosmétiques-Biocides-Détergents-Compléments alimentaires)

Les formations et webinaires accessibles en replay

Cosmétiques

[Réglementation européenne cosmétique](#) (durée 7h)

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (durée 1h)

[Produits cosmétiques : Allégations vs Réglementation](#) (durée 1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme aux exigences du Règlement n°1223/2009](#) (durée 1h)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (durée 1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (durée 1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) (durée 3h30)

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (durée 1h)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (durée 3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (durée 1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (durée 1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (durée 1h)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) (durée 2h)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents-désinfectants](#) (durée 1h)

[La réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (durée 1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (durée 2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (durée 1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (durée 1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (durée 2h)

Biocides-détergents-virologie

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (durée 7h)

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (durée 1h)

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (durée 1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) (durée 1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) (durée 5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (durée 1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez vos bases avant le Congrès Biocides](#) (durée 1h)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents-désinfectants](#) (durée 1h)

Produits frontières

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (durée 1h)

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (durée 1h)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (durée 1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (durée 1h)

Programme général 2022

Formations & webinaires (accessibles à distance et en replay après la date de diffusion)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Programme général 2022 : formations & webinaires

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n° 11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION. Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

FAQ du mois

Cosmétiques

Peut-on commercialiser un cosmétique en Europe contenant un principe actif médicamenteux ?

Oui, s'il peut être démontré une utilisation est sûre et conforme au Règlement cosmétique européen 1223/2009. Sa concentration d'utilisation doit être inférieure à celle ayant une activité pharmacologique, immunologique ou métabolique.

Le produit cosmétique contenant la substance médicamenteuse ne doit revendiquer aucune action thérapeutique.

Pour en savoir plus ? Suivez notre prochaine formation

[Allégations-Réglementation & Tests](#) Mardi 15 novembre 2022 (3h30)

Institut Scientis, une équipe spécialiste de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques, n'hésitez pas à nous confier la rédaction des rapports sur la sécurité de vos produits.

Biocides

Qu'est-ce qu'une AMM simplifiée ?

Conformément au [Règlement biocides UE n°528/2012](#) (BPR), un produit biocide contenant une substance active approuvée doit faire l'objet d'un dépôt de dossier pour obtenir une AMM (autorisation de mise sur le marché).

Un produit biocide peut faire l'objet d'une demande d'AMM simplifiée (Chap. V, articles 25 à 27 du Règlement biocide) si

- a) toutes les substances actives contenues dans le produit biocide figurent à l'annexe I du règlement précité et respectent toute restriction précisée dans ladite annexe
- b) le produit biocide ne contient pas de substance préoccupante
- c) le produit biocide ne contient aucun nanomatériau
- d) le produit biocide est suffisamment efficace
- e) la manipulation du produit biocide et son utilisation prévue ne nécessitent pas d'EPI (équipement de protection individuelle)

Pour en savoir plus et avoir une vue d'ensemble relative aux produits biocides ?

Une journée de formation pour tout comprendre sur la [Réglementation européenne des produits biocides](#).

Parce qu'Art & Science sont indissociables, IS'Art Galerie Montmartre abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.



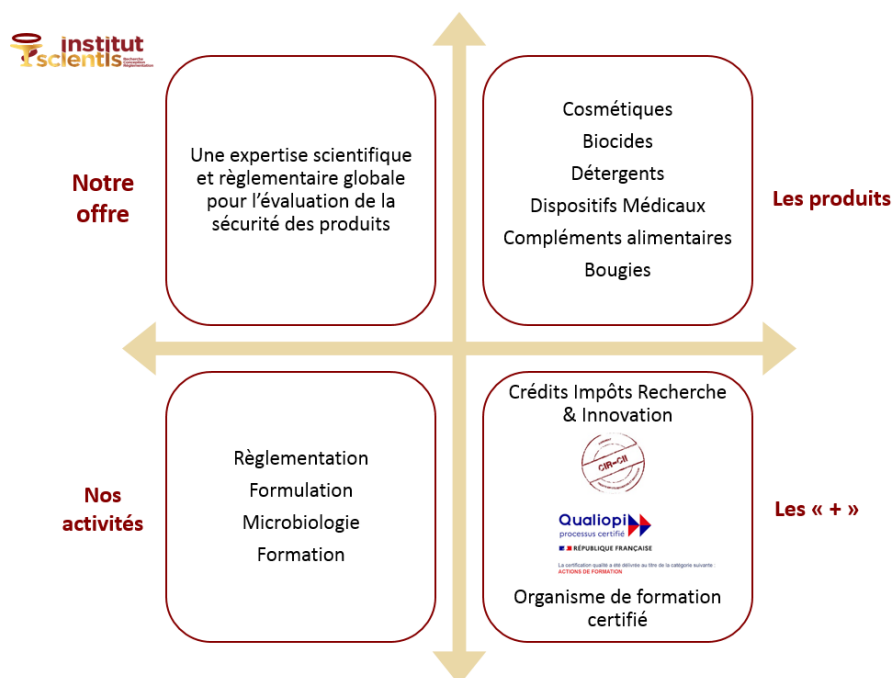
INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

Brochure Institut Scientis



© 2022 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr
Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction interdite de cette lettre d'informations.